

On ne peut guere rassembler plus de choses dans un tableau très-resserré, que ne fait l'auteur en parlant des figures de l'Ancien Testament, qui annonçoient par une espece de prophétie de fait & d'action, les événemens du nouveau (a). Cet ensemble a quelque chose de frappant qui nourrit la piété en même tems qu'il fortifie la foi. » Ce qu'il y avoit de plus
 » beau dans la loi de Moïse, c'est qu'elle pré-
 » paroît les voies à une loi plus auguste, à la
 » loi du Messie, que Moïse lui-même avoit
 » prédit. Par cet ordre visible de Providence,
 » que Dieu a suivi à l'égard de l'ancien peu-
 » ple, il vouloit non-seulement attacher ce
 » peuple à son service, mais encore préparer
 » le genre-humain à croire un autre ordre de
 » Providence tout spirituel, qui devoit être
 » un jour révélé par le Messie. Pour mieux
 » disposer les hommes à ce nouvel ordre, où
 » il ne promettoit que des biens invisibles,
 » des biens célestes, il voulut que tout ce qui
 » arriveroit au premier peuple, fût une figure
 » de ce qui arriveroit dans la suite au second
 » peuple. Il mit un rapport admirable entre

(a) St. Paul développe admirablement cette matière dans son *Épître aux Hébreux*. Philon, quoique Juif & ne pouvant dès-lors saisir l'application des figures, convient néanmoins que l'ancienne loi étoit figurative. Josephé étoit dans la même persuasion. Il faut convenir néanmoins que quelques auteurs ont donné trop d'étendue à l'application des figures, qu'ils n'ont pas toujours bien choisi les pendans, qu'ils ont rapproché des disparates & négligé la justesse des comparaisons.